

Chronique hebdomadaire de Politique Intérieure :

C.P.I. N°201 :

Pour les N°1 à 194 et plus, les versions écrites en .PDF sont au lien direct vers :

<http://radio-silence.org>

Le chroniqueur est en-dessous des 800 €/mois du Minimum Vieillesse. Pour l'aider, c'est ICI ! MERCI !

Vendredi 8 DECEMBRE 2017- 6h00 GMT-UTC,

(La prochaine CPI est prévue pour le Vendredi 15 Décembre).

INCIPIIT PERMANENT :

La Politique Intérieure a pour buts :

- 1) De conformer le Territoire, par des infrastructures adaptées aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense, dans le respect de sa diversité gauloise multimillénaire prioritairement et de la Nature de la Création universelle.
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tout temps du DROIT FONDAMENTAL du Royaume de France, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux "républicains". Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le pseudo *droit* de l'état républicain totalitaire, *il est donc devenu tyrannique*, comme prévu par la Rhétorique de PLATON, à force de violations de sa propre LOI FONDAMENTALE. La politique ne saurait continuer à servir l'idéologie maçonnique qui détruit la France et asservit les Français. La POLITIQUE, la VRAIE, doit servir la France et les Français, dans le but de les élever vers leur Salut éternel tel qu'annoncé par N.S. Jésus-Christ, en même temps que celui des étrangers intégrés sincèrement.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'EDUCATION NATIONALE sectaire, totalitaire, et depuis 2011 carrément dépravée, doit être supprimée. Les diplômes privés attestent seuls de la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences **authentiques** dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'Etat peut délivrer des diplômes de contrôles publics des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants... Mais c'est tout !
- 5) De faire respecter, sur nos 11,5 millions de Km2 de territoire, la Chrétienté offrant au monde la plus belle civilisation, celle de la France de CLOVIS et de LOUIS XIII, consacrée par eux au Sacré-Cœur de N.S. Jésus-Christ puis à la Sainte Vierge MARIE, Sanctuaire de la Couronne d'épines en la Sainte-Chapelle de Paris et de reliques parmi les plus précieuses de, et pour, l'Humanité.
- 6) De veiller à la santé publique par l'enseignement de l'hygiène et la prévention physique *des risques mortels les plus graves connus historiquement comme les famines, la tuberculose ou la peste noire, mais interdisant de nuire à la santé humaine*, si peu que ce soit, par quelque moyen physique ou chimique que ce soit.
- 7) Respecter tous, partout, et toujours le principe de DROIT FONDAMENTAL : " D'abord, ne pas nuire " (Primum non nocere) !
- 8) Dernières précisions, rendues nécessaires par l'actualité, le 22 Octobre 2017 : LMDM.

Vous êtes sur l'antenne de "La VOIX du SILENCE"...

Les Français Chrétiens parlent à tous les Français de souche et aux assimilés sincèrement, à tous les Européens de même, et à tous les habitants de bonne foi du monde entier !

Les démons de Satan sont lâchés sur la France qu'ils ravagent de leurs vices, de leurs pillages, de leurs assassinats. Ils sont partout, à tous les postes, dans toutes les fonctions, dans tous les trafics et tous les crimes.

*Avec toute la hauteur de vue et le recul maximal possiblement atteignables **avec des moyens matériels arrachés à la pauvreté personnelle** qui est aussi celle de "Radio-Silence" elle-même,*

Cette semaine, je vais vous parler de ce qu' :

« PARENTS : IL EST MINUIT MOINS 23 JOURS ET 18 HEURES !... »

Pour les N°195 à celui-ci, les versions écrites sont, en sus de celles de RS en .PDF, au lien direct vers mon blog : <http://chroniquedepolitiqueinterieure.blogspot.fr/>

Ce matin Vendredi 8 Décembre à 6h00 GMT, nous sommes à moins 23 jours et 18 heures de "l'heure du crime" : MINUIT le 31 Décembre prochain. A ZERO heure ZERO minutes et une seconde, l'État républicain maçonnique commettra le crime suprême d'attenter à la LIBERTE des gens, mais il en a pris l'habitude, cela ne le gêne plus du tout. Mais il en commettra un autre, plus terrible encore, celui de NUIRE à la SANTÉ de millions d'habitants du Pays, officiellement et au premier chef : les nouveau-nés, nourrissons, bébés et jeunes enfants de zéro à 2, 6, 13 ans et plus ! Tout le monde sait depuis des décennies que les vaccins sont dangereux et impliquent des milliers, jusqu'à des centaines de milliers de maladies gravement handicapantes, trop souvent mortelles. Alors, quand l'État nous rabat les oreilles des morts sur les routes en proportions marginales sur les km/passagers parcourus annuellement et de plus très en-deçà des probabilités mathématiques, il apparaît comme l'hypocrite-escroc qu'il est. L'État est notre ENNEMI et... il le sait, comme le démontrent ses propres textes.

Aux dernières nouvelles les vaccins continuent de se révéler nuisibles et dangereux.

Nous apprenions l'abandon du vaccin anti-ZIKA en Amérique du SUD d'abord, puis ces jours-ci le revers du DENGUEXIA. Ce vaccin anti-DENGUE a vérifié qu'il aggravait la maladie attrapée par les vaccinés par rapport aux non vaccinés ! C'est bien évidemment le contraire que l'on attend du vaccin habituellement. [Aux Philippines](#), les "zautorités", tout aussi autoproclamées là qu'ailleurs, ont annoncé la semaine dernière la suspension de leur vaste campagne de vaccination suite au rapport de la F.D.A (FOOD and DRUG ADMINISTRATION) publié par SANOFI lui-même. Mais les dommages reconnus comme potentiels sont déjà là : 733.000 enfants ont déjà subi cet attentat contre leur santé immédiate et pire à terme. [L'abandon coûte à SANOFI](#) l'obligation de passer une écriture bien connue des comptables aux ordres des directeurs financiers : une *PROVISION POUR DEPRECIATION des stocks* déjà constitués de... 100 millions €. La recherche-développement du produit a déjà coûté 1,5 Milliard € à ce labo depuis 20 ans ! Le Figaro.fr ajoute une citation extrêmement inquiétante : " *SANOFI préfère se focaliser sur SIX projets-clés de vaccins actuellement en développement* " !? **Devinez lesquels ?...**

Partant de ces dernières révélations qui arrivent après tant d'autres depuis des décennies, il est légitime de se poser au moins trois questions cruciales :

La première question : de quels vaccins parle-t-on exactement et avec quelles obligations précises ?

Le 23 Novembre dernier, il y a donc deux semaines, la dernière mise à jour sur le site vaccination-info-service.fr rappelait que les vaccinations obligatoires des enfants étaient celles contre **la Diphtérie, le Tétanos, et la Poliomyélite** aux âges de 2, 4 et 11 mois avec un rappel pour la Polio à l'âge de 6 ans puis de 13 ans. S'y ajoute l'obligation de vacciner contre **la Fièvre jaune** en Guyane française. Je note donc ici que **l'association des vaccins serait évitée ce qui est bien**. Je note également que **le service officiel n'inclut plus le B.C.G.** dans les obligations, ce qui est ignoré alors que c'est essentiel, tellement il est dangereux (3 & 7). Mais la vaccination avant l'âge de 8/9 mois, moment où les défenses immunitaires transmises par la mère s'estompent, laissant l'enfant sur son seul "système immunitaire", est depuis des décennies considérées comme inutile et même dangereuse par les scientifiques honnêtes (3).

Là-dessus, nous savons qu'une "concertation citoyenne" fut organisée en 2016 sans que personne dans le grand public n'y ait jamais participé, qui a permis "officiellement" au ministère de la Santé Publique de recommander depuis Juillet 2017 dernier d' "*élargir l'obligation vaccinale à HUIT vaccins (Coqueluche, Haemophilus influenza b, Hépatite B, Méningocoque C, Pneumocoque, Rougeole, Oreillons, Rubéole)*". [SANOFI produit 16 vaccins](#) moins celui sur la DENGUE retiré, donc 15 vaccins : **les quatre déjà obligatoires, plus quatre autres** parmi les 8 annoncés comme imposés à partir du 1er Janvier 2018, zéro heure : **diphtérie ; infections à Haemophilus Influenzae type b ; infections à méningocoques ; coqueluche ; tétanos ; hépatite B ; poliomyélite ; fièvre jaune.**

NB : je signale à toutes fins utiles que **la rubéole** est récurrente, de même que la varicelle, elle sous forme de zona. Je les ai subi deux fois chacune dans ma vie ! Le fait de les avoir eues ne procure donc aucune immunité à ma connaissance ! La vaccination paraît

donc sans validité puisqu'elle prétend par principe dogmatique empêcher ou atténuer fortement la maladie !? Ce que confirme la dangerosité accrue, même, dans le cas de la DENGUE !

La deuxième question : que disent les articles concernés du CODE de la SANTE PUBLIQUE sur l'égifrance ?

- [Sur les vaccinations Articles L3111-1 à L3111-11](#) :

Je note que les vaccinations antidiptérique et tétanique par l'anatoxine sont obligatoires et qu'elles doivent être pratiquées simultanément ! Ce qui n'est pas favorable du fait de cette association (3). MAIS, **SAUF CONTRE-INDICATION médicale reconnue ! Même chose pour l'anti-Poliomyélite et l'anti-Fièvre Jaune !**

Je note encore l'extension d'obligation aux vaccins anti-grippe et anti-hépatite B pour les personnels des établissements de soins. Dans un labo, s'y ajoute en plus anti-fièvre thyphoïde.

Je note encore qu'à l'Article L3111-9 est prévue " **la réparation intégrale des préjudices imputables à une vaccination obligatoire pratiquée... est assurée par l'Office National d'Indemnisation des accidents médicaux,... et des infections nosocomiales... au titre de la solidarité nationale** " ! **Cela c'est fort !**

Voilà que subsiste encore le grand principe érigé dans les années soixante de la SOLIDARITE NATIONALE !

Voilà qu'est prévue l'indemnisation des victimes des accidents médicaux, laquelle a certainement freiné l'enthousiasme des Ministres à maintenir l'obligation vaccinale compte tenu des très nombreux accidents constatés depuis des décennies au moyen de la suspension directe du BCG et de la généralisation des possibilités de contre-indications pour le reste du corpus obligatoire !

- [Sur les vaccinations obligatoires : L3112-1 à L3112-5](#) :

Ces articles-là traitent uniquement de la vaccination anti-tuberculose le B.C.G.

Ils rappellent notamment l'obligation par décret du 19 Décembre 2005, depuis le 1er Janvier 2006 de la vaccination préalable pour l'admission en maternelle, ou chez les assistantes maternelles, dans les pouponnières et pour les enfants de plus de six ans dans les collèges et lycées. MAIS, **aux termes d'un décret du 17 Juillet 2007, l'obligation vaccinale est suspendue conformément à la Loi du 23 Février 2017 dernier dans l'article L3111-1 du CODE qui prévoit cette faculté.** D'où le fait que le B.C.G. ne soit pas mentionné sur le site vaccination-info-service.fr cité plus haut. Il était obligatoire avant, il ne l'est plus... pour l'instant. Et c'est heureux (3 & 7).

La troisième question : l'obligation vaccinale est-elle contraire aux droits du patient ?

L'Article L1111-4 du CODE de la SANTE précise que " *toute personne a le droit de refuser ou de ne pas recevoir un traitement* ". Mais ceci ne s'applique pas aux vaccins dont l'obligation est légalisée aux termes des articles cités ci-dessus. Mais, [au contraire du Monde.fr](#) et de ses "décodeurs", **je note que cela ne contredit pas totalement le Droit Fondamental au refus, puisque des cas de contre-indications peuvent être relevés objectivement par les médecins** consciencieux et soucieux des intérêts du patient ! Cette ancienne pratique qui est justifiée de longue date et dont j'ai bénéficié, moi et mes enfants, presque pour tout, vide donc de sens [l'article du monde](#) qui félicite le Ministre de ne plus prévoir ni sanctions, ni exemptions, car les contre-indications sont officiellement reconnues ! Reste à savoir si cette pratique est étendue aux nouveaux 8 vaccins ? ELLE DOIT L'ÊTRE !

Au vu des réponses à ces trois questions fondamentales, la conclusion générale du jour arrive d'elle-même :

Il y a effectivement un DOGME quasi-religieux officiel en France qui proclame que : " **la vaccination protège contre la maladie** ". D'abord **ce dogme est prouvé FAUX** (3 & 7), et ensuite **il y a une désinformation des maladies graves induites par ces inoculations qui ne peuvent jamais être anodines.**

La LAÏCITE sectaire impose ainsi des dogmes indiscutables qu'elle empêche par tous les moyens, y compris judiciaires et policiers, de contredire, voire même de seulement ignorer !

On a le cas avec les armes parce qu'évidemment l'État policier, l'État sectaire, totalitaire, craint énormément le Peuple et sa révolte légitime contre tous ses oukases.

On a le cas aussi avec les vaccins parce que c'est une affaire de centaines de Milliards de Chiffre d'Affaire total pour quelques labos pharmaceutiques mondiaux et que "La Sécu" française est bien connue pour être une vache à lait extraordinaire. La retenue à la source des "cotisations" dites "sociales" n'y est évidemment pas pour rien, en violation de l'article premier du Code de cette INSTITUTION démoniaque qui stipule que l'adhésion est facultative. D'ailleurs, voyez les malheurs qui arrivent à ceux qui se libèrent de la Sécu...

Les Ministres sont évidemment corrompus comme le fut MITTERRAND qui vécut 14 ans à l'Élysée grâce aux produits BELJANSKI et au G5 de Loïc LE RIBAULT (j'ai les preuves). Ce "Savant maudit", à l'instar de plus d'une centaine d'autres à l'histoire retracée par Pierre LANCE dans ses 7 bouquins, a été plus que certainement pour moi, et d'autres, assassiné méchamment dans l'hôpital de DINARD, dont un des anciens directeurs m'a dit un jour qu'il faisait partie de ces lieux maudits où tous les crimes parfaits sont possibles. LeFigaro.fr du 17 Novembre dernier, dans un article de diffamation incroyable contre ces deux grands Professeurs JOYEUX et MONTAGNIER sembla se réjouir de leur " lent naufrage scientifique ", causé par leur objectivité sur les vaccins notamment, mais pas seulement !

Je terminerai sur la remarquable conclusion de cette grande femme qu'est Isabelle ADJANI : "***S'il y a un crime contre l'immunité, ça deviendra un crime contre l'Humanité***" ! Allant, comme un Homme, de la parole aux actes, "droite dans ses bottes", elle refuse par hypothèse " *d'injecter ces onze vaccins à un bébé de quelques mois, c'est-à-dire (il faut le rappeler) 31 doses de vaccins dont 25 contiennent cet adjuvant toxique pour le foie, le cerveau, les reins qu'est... l'Aluminium, y compris celui de l'Hépatite B, aberrant puisqu'il concerne la sexualité et le plus risqué de tous* (NDLR : avec le BCG), *s'apparente à jouer à la roulette russe* ".
Il est bien MINUIT moins 23 jours et 18 heures à mon chronomètre avant l'HEURE DU CRIME !

LMDM

Chronique rédigée sur 4 Pages, plus les photos et dont les annexes ponctuelles.
Synthèse des résumés et analyses effectuées dans plus de 29 pages de notes.

NB : Votre adhésion à RADIO-SILENCE de 20 €/an et par lecteur/auditeur de toutes les chroniques et travaux offerts à votre curiosité, suffirait à l'association pour défrayer les bénévoles comme elle en a le devoir légal mais qu'elle ne peut remplir à ce jour. Pensez-y ! Mais aussi à venir aux grandes réunions annuelles de rencontres des auditeurs/lecteurs avec les chroniqueurs, organisées par le bureau de l'association et ses gentils-membres efficaces. De telles réunions de milliers de gens seraient des plus efficaces pour notre cause : celle de la VERITE en Jésus-Christ et en toutes choses. J'appelle nos plus de 20.000 auditeurs et lecteurs mensuels mis à jour de cotisation le jour de la réunion à marquer leur intention d'y venir ce qui permettra alors à l'organisation de prévoir leur accueil. J'y crois...
LMDM : note mise à jour le Vendredi 28 Juillet 2017.

CPI par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS**. Chroniqueur sur RS et adhérent à 20 €/an de RS en sus !

Ancien Professeur d'Économie Politique, qui plus est appliquée au monde bancaire, auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Directeur de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Sous-directeur de l'Établissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD, nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France et destructeurs de la Haute banque française qui "damait le pion" aux Anglais avant le sinistre 10 Mai 1981. Je suis fier de ma montre en Or massif reçue le 1er janvier 2001 avec ma nomination, dont je n'imaginai pas alors que mon accession au sommet du métier à force de travail acharné, allait être sabrée par MITTERRAND et Consorts 5 mois plus tard. LMDM : note mise à jour le Vendredi 28 Juillet 2017.

Ma devise est : ***NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)***

Mon Blason déposé après personnalisation de ceux des ancêtres est : « *D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS (forcément) au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants* ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.



Annexes :

1) **HUMOUR de CHIEN :**

<https://www.youtube.com/embed/Vogp-n1-JPA>

Voilà un MUEZZIN qui parle l'HUSKY à la perfection au point de faire chanter le chien dans son langage !

Rappel permanent de la menace que l'ennemi ne nous laissera désormais plus très longtemps le droit de prendre avec le sourire sous peine d'égorgement en place publique !

Rappel : l'UOIF nouvellement "Les Musulmans de France" appela à voter MACRON !

Il semble qu'ils aient fait défection aux législatives ?...

2) **MACRON et la qualification de BANQUIER : méfiez-vous de cette qualification abusive dans les commentaires :**

MACRON a épousé au civil une ex-femme mère de trois enfants d'un autre . Élu, en place à l'Élysée, il amène encore une famille civile dite "recomposée". Donc encore un modèle de ce qu'il ne faut pas faire en sus de ce qu'il est lui-même : non seulement ignorant de la culture française, placé par le Gouvernement mondial pour asservir la France autrefois si fière, mais en plus imbu de lui-même et, nous explique-t-on, psychopathe dangereux ? Ce n'était pas le moment de lui signer en plus un BLANC-SEING ! Les abstentions recherchées par le Gouvernement mondial le lui ont procurées au premier tour.

Cependant, MACRON semble avoir de bonnes idées générales même s'il se trompe sur beaucoup de points graves et gravement, encore à l'ONU ces jours-ci. Ne vous laissez pas abuser par les admonestations sur son statut de banquier et conformément à la propagande communiste de "banquier-Rothschild". Voici ce qu'il faut savoir :

Sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Emmanuel_Macron :

" **Emmanuel Macron**, né le **21 décembre 1977** à **Amiens**, est un **homme politique**, ancien **haut fonctionnaire** et **banquier d'affaires** * **français**.

Diplômé de l'**ENA** en **2004**, il devient **inspecteur des finances** avant de commencer en **2008** une carrière de banquier d'affaires chez **Rothschild & C^{ie}**. Membre du **Parti socialiste** entre **2006** et **2009**, il est nommé **secrétaire général adjoint** au **cabinet du président de la République française** auprès de **François Hollande** en **2012** puis **ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique** en **2014** dans le **gouvernement Manuel Valls II**.

En **avril 2016**, il fonde son mouvement politique baptisé **En marche !** Ensuite, il démissionne quatre mois plus tard de ses fonctions de ministre³. Le **16 novembre**, il annonce sa candidature à l'**élection présidentielle de 2017**."

Sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Banquier_d%27affaires : * **Banquier d'affaires**

Le banquier est un associé ou un employé cadre supérieur d'une banque d'affaires.

(NDLR = LMDM précisions : Parler de "banquier" en parlant d'un employé de banque de dépôts au contact des clients populaires en agences est un authentique NON-SENS. Surtout qu'en plus il n'ont la plupart du temps jamais obtenu même leur CAP banque et qu'ils sont donc restés de simples apprentis au SENS PROPRE)

Sa fonction consiste à conseiller des clients de type États ou entreprises en ce qui concerne leurs besoins et leur structure de financement, ou au contraire leurs investissements et prises de participations/acquisitions. Concrètement, un **banquier d'affaires gère des émissions obligataires, des augmentations de capital ou propose des opérations de fusions-acquisitions.**

Le métier de banquier d'affaires est donc de vendre des prestations d'ingénierie financière et non pas des crédits ou investissements populaires. Au sens strict, **une banque d'affaires n'est donc ni une banque de dépôts, ni un établissement de crédit, mais une société de conseil, stratégique et financier, dont les seules ressources sont les honoraires qu'elle facture aux clients qu'elle conseille.** Elle n'a donc pas de conflit d'intérêt avec des activités de crédit ou de financement dont elle est indépendante.

Le banquier d'affaires, à titre individuel ou au titre de sa société, est agréé, de par son adhésion obligatoire à une association professionnelle (de type CIF), ou par un statut de type prestataire de services d'investissement (PSI), ou dans un statut plus large d'établissement de crédit quand il agit dans le département « Corporate Finance » d'une banque. Il est de ce fait nécessairement enregistré sur une liste tenue par l'**autorité des marchés financiers** (AMF) avec, **au moins, le même statut que les conseillers financiers ou les analystes financiers.**

3) Livre du Dr Joseph LEVY intitulé : " **CODE DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ** ". Aux Ed. du ROCHER, d'Octobre 2000 dans la collection " ÉQUILIBRE ".

- **Résumé en quatrième de couverture :**

" Il n'est un secret pour personne que, **depuis quelques années**, les sources de nuisances pouvant affecter la santé se sont développées de façon exponentielle.

Il est difficile d'aller à l'encontre d'un processus lié à la croissance de l'industrie et à la complexification du mode de vie. C'est pourquoi il est urgent de **s'informer de la nature de ces nuisances et de leur risque potentiel, et de connaître les moyens de s'en protéger, même si cette protection est partielle** (4).

Ce **CODE DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ** propose des conseils pratiques, souvent fort simples. Sont, par exemple, passés en revue les risques engendrés par une nourriture appauvrie en oligo-éléments du fait de l'usage intensif des engrais chimiques, et polluée par les différents traitements infligés aux aliments, aussi bien que les problèmes liés à la pollution de l'eau, de l'air, ou les nuisances engendrées par la technologie et la géobiologie. Et les mesures à prendre pour limiter au maximum les risques sont proposées.

Dans un second temps l'accent est mis sur **les méthodes de diagnostic précoce destinées à éviter à chacun de nous de contracter des maladies graves** (4). Ainsi les chances de guérison seront bien plus élevées. **Cet objectif devrait être la principale préoccupation de la médecine conventionnelle. Il n'est pas poursuivi aujourd'hui, nous espérons qu'il le sera demain** ".

- **Chapitre sur la " PRÉVENTION ET VACCINATIONS " :**

" **Quelle valeur attribuer à la vaccination ?**

En France, la vaccination est un dogme difficilement contestable. C'est le Pays où l'on vaccine le plus. Quatre vaccins sont obligatoires pour la population générale (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, B.C.G.), alors que dans la plupart des Pays voisins, la vaccination est depuis longtemps facultative.

Les vaccins sont des composés élaborés à partir de virus ou de bactéries - tués ou atténués - ou de leurs toxines, injectés dans l'organisme afin de stimuler la production d'anticorps antimicrobiens. La découverte des vaccins est généralement considérée comme l'une des plus grandes victoires de la médecine, point de vue qui les a soustraits à un certain regard critique.

L'efficacité et l'innocuité des vaccins sont pourtant contestées par de nombreux chercheurs. Le B.C.G. (Bacille Calmette GUERIN) notamment suspecté par ELMIGER (7) d'affaiblissement intellectuel et pourrait être, parfois, générateur d'infirmités motrices cérébrales. Le vaccin antivariolique, quant à lui, serait responsable de cellulites monstrueuses et le vaccin antitétanique de... tétanie !

La courbe de mortalité par Poliomyélite en Grande-Bretagne ne s'est pas infléchi depuis l'introduction du vaccin antipolio, bien au contraire. L'incidence de la maladie avait commencé à fléchir dès la fin de la guerre 1939-45 et elle s'est poursuivie au même rythme indépendamment du vaccin. Par ailleurs, ce vaccin fabriqué à partir de rein de singe vert a été soupçonné d'avoir favorisé la propagation du SIDA sans que cela ne soit définitivement prouvé.

Les statistiques sur le vaccin antidiphthérique ne sont pas meilleures. Quant au B.C.G., il a fait l'objet d'une grande étude en Inde (6). Trois cent mille personnes (300.000) furent vaccinées et l'incidence de la Tuberculose fut comparée à un nombre égal de témoins non vaccinés. Le pourcentage de cas de Tuberculose dans les années qui suivirent la vaccination s'avéra identique dans les deux lots. Le Pays où la mortalité par Tuberculose est la plus faible est la Hollande, Pays où le b.C.G. n'est pas obligatoire et qui n'a jamais pratiqué de vaccination de masse (cette mortalité y est SEPT FOIS PLUS FAIBLE QU'EN FRANCE).

La revue américaine JAMA, qui fait autorité, a même signalé des épidémies de rougeole chez des populations d'enfants vaccinés à 94%.

Le vaccin contre l'hépatite B ne fait, hélas, pas davantage l'unanimité. Nous avons vu à plusieurs reprises des personnes ayant eu leur santé très altérée après cette vaccination : dans certains cas, les troubles allaient d'une très grande fatigue aux troubles digestifs, nausées, vomissements, diarrhée, en passant par la spasmophilie et jusqu'aux maladies auto-immunes, par exemple : [vascularite](#) ou [sclérose en plaques \(S.E.P.\)](#).

L'effet à long terme des vaccins est difficile à évaluer. Certains les suspectent de favoriser la cancérogénèse et les maladies auto-immunes. **Plusieurs de ces vaccins contiennent des composés à base de MERCURE ou d'ALUMINIUM dont la toxicité n'est plus à démontrer. En outre, ils sont introduits de manière brutale par une voie qui ne laisse pas à l'organisme le temps de s'adapter.**

Compte tenu de tous ces éléments, **le principe de la vaccination mériterait sérieusement d'être remis en question chez nous comme il l'a été dans certains Pays voisins.** Si l'on admet que certains vaccins présentent une efficacité préventive, ce n'est pas le cas de tous. Afin de réduire le danger des vaccins obligatoires, il faudra éviter de les pratiquer avant l'âge de six mois. Les vaccins ne devraient jamais être effectués en association et devraient s'accompagner d'une isothérapie (7) qui en atténue les effets secondaires sans s'opposer à la constitution de l'immunité ".

NB: Le Dr LEVY me confiait au téléphone il y a quelques mois qu'il avait constaté une perte de -50% de sa clientèle dès lors qu'il a cessé de pratiquer la vaccination générale pour la remplacer au cas par cas selon la nécessité, à cause de l'obligation réclamée notamment dans les écoles. Les Parents voulant être en règle allaient voir un autre toubib... moins consciencieux. Bien sûr, j'ai continué à le garder comme médecin de famille tant que j'ai habité sa région.

4) J'ai œuvré, au prix d'un travail acharné de plus d'un an, dans le sens indiqué entre 1996 et 1999 avec la parution en quatre parties de mon " DOSSIER NUCLÉAIRE " : HISTOIRE, NATURE, DÉTECTION, PROTECTION. Ceci sous le pseudonyme de François VERHADES dans le mensuel " LE PÉTRIN " édité par la SODEP sarl de mon fils aîné, aidé de mon cadet. 47 pages ! Un dossier qui a beaucoup intéressé quelques milliers de lecteurs dont des ingénieurs d'EDF des centrales nucléaires. Un dossier que j'ai conçu de manière à être lu et compris par un simple titulaire d'un bon CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES mais aussi par un excellent bachelier scientifique tirant profit alors des formules exposées dont celle, exceptionnelle, démontrant la transition entre la physique nucléaire et la chimie moléculaire.

5) Déjà utilisée dans une précédente chronique, la déclaration ci-après du Dr Suzanne HUMPHRIES devant le Corps législatif de l'Etat du MAINE (USA) le 18 Août 2015 : " **La politique vaccinale des enfants est criminelle. Les milliers de pages que j'ai consultées, les centaines d'heures de travail que j'ai consacrées à la recherche m'ont permis de découvrir l'horrible vérité par rapport à ce qui est fait aux gens, comme aux animaux, partout dans le monde sous le faux prétexte de "santé publique".** "

6) Je vous en ai déjà parlé dans une précédente chronique.

7) Lire les 14 pages N° 98 à 110 incluses du premier livre du Dr LEVY : " LA RÉVOLUTION SILENCIEUSE DE LA MÉDECINE " ou " Les nouveaux moyens de vaincre : cancer-infarctus-arthrose-dépression-sclérose en plaques-schizophrénie etc... Aux Ed. du ROCHER. 1988. Il y étudie les découvertes du Dr Jean ELMIGER, surprenantes, bouleversantes, déséquilibrantes pour les médecins formés à l'Académie de médecine classique occidentale. A propos des conséquences des travaux d'ELMIGER sur les vaccins, le Dr LEVY précise : " Les affirmations d'ELMIGER ne doivent pas être acceptées sans esprit critiques ; comme toutes autres recherches, elles devraient faire l'objet de vérifications soigneuses. Mais les rejeter A PRIORI serait criminel tant leurs implications sont nombreuses ". Ceci posé, il est évident que pas mal de vérifications ont été opérées, entre autres par le Dr LEVY bien sûr. Après qu'ELMIGER ait expérimenté sur lui-même l'efficacité de certains médicaments homéopathiques démontrant qu'au contraire des affirmations péremptoires des "classiques", il ne s'agissait pas de "PLACEBO", il posa un postulat exigeant implicitement la plus grande prudence : " Toute vaccination modifie irrémédiablement nos façons de réagir, même si les conséquences directes en sont insignifiantes voire invisibles ". " ELMIGER put établir l'effet des agressions sur le génome, idée maîtresse de l'homéopathie de terrain ", ajoute le Dr LEVY, qui précise encore : " quel terrible enseignement nous donne ELMIGER quand il affirme : " Un événement important peut imprimer sa marque au fer rouge comme une malédiction biblique sur tout un lignage ". Le Dr LEVY ajoute alors en caractères gras : " TOUT s'inscrit en nous, y compris vaccins et maladies, et nos enfants peuvent en subir les conséquences. Mais ne désespérons pas car l'isothérapie est là pour nous aider.

NB: je voudrais préciser ici qu'à deux reprises j'ai pu vérifier par moi-même et sur moi-même les effets bénéfiques du traitement par homéopathie et acupuncture du Dr LEVY en 2003 et en 2006, surtout où devenu sourd à 95% d'un côté et à 75% de l'autre du fait de la grippe attaquant les neurones, il me rendit l'OUÏE à presque 100% des deux côtés après un traitement d'un an ! Par ailleurs les travaux de KAMMERER sur "l'hérédité des caractères acquis" qui niaient donc toute possibilité de pérennisation d'une quelconque "race supérieure", lui coûtèrent la vie : il fut assassiné par les efforts conjoints du NDSAP et du KGB. L'idéologie ne supporte pas la contradiction ! Comme on le voit de plus en plus souvent en France actuelle !!!

Mais revenons en page 110. Le Dr LEVY y parle du " DRAME DU B.C.G. " :

"ELMIGER y consacre tout un chapitre qu'il n'hésite pas à intituler : " LE MAL FRANÇAIS ". Son réquisitoire contre ce vaccin est terrible. Déjà dénoncé par CHAVANON en 1950 dans " La GUERRE microbienne est commencée ", la "machination" est de nouveau soulignée (par ELMIGER) en termes non voilés : " **Le Lancement du B.C.G. est un modèle de gangstérisme économique, une**

gigantesque et malhonnête opération commerciale. Rien ne manque au scénario : un inventeur farfelu, des expériences de laboratoire truquées, un vernis pseudo-scientifique, des statistiques tronquées, une publication éhontée, l'appui acheté des Mandarins et suprême astuce : la gratuité du produit... financé par le contribuable ! (8) " Et plus loin : " Apprenez ici une VERITE terrible : chaque fois que vous entendez parler d'une affreuse mort d'enfant, terrassé dans les premières semaines de sa vie par une "méningite virale", vous êtes en droit de suspecter le BCG même si l'autopsie a confirmé le diagnostic viral "

Le Dr LEVY ajoute : "Pire que la mort, il y a l' I.M.C. (Infirmité motrice cérébrale)... ELMIGER et d'autres homéopathes constatent que les infirmes dont ils ont eu à s'occuper ont tous reçu cette vaccination à la naissance... La prescription du nosode vaccinal l'établira avec certitude. L'amélioration spectaculaire des prestations neuromotrices sera là pour en témoigner. Certains résistent... Selon ELMIGER le B.C.G. est le champion toutes catégories de la déstabilisation : " Il asservit le système nerveux. Il domine la pathologie digestive. Il fait la fortune des O.R.L. Il tyrannise le système ostéo-articulaire. Il maltraite la peau. Il fait flamber les allergies (9). Il empoisonne le système uro-génital... Bref la plus grande imposture de tous les temps " !

8) Je vous ai déjà parlé dans de précédentes chroniques de la manière identique dont fut lancée la pseudo épidémie mondiale de SIDA ! Le prix énorme de la fameuse TRI-THERAPIE qui conduit à des remboursements de la Sécu de plus de 5.000 euros par mois est un des moyens de ponctionner notre système français allègrement. Or une de mes relations a pu prouver sur lui-même, l'inutilité de toutes ces thérapies médicamenteuses dans un discours à la tribune de l'O.N.U. à Genève. Alors qu'il se portait bien, qu'il était encore jeune et Anglais et qu'il devait venir à ma demande dans Les Landes faire une conférence, il est mort le lendemain matin sur son accès de garage d'une supposée "crise cardiaque" et bizarrement incinéré l'après-midi même, ses cendres dispersées aussitôt !!!! Hein !???? C'est-y pas beau tout ça !?... Je vous en ai parlé déjà.

9) Il est évident depuis 30 ans que les allergies se sont multipliées, généralisées, et occupent énormément de "spécialistes" qui utilisent de si nombreux "médicaments" fabriqués par les labos... Le B.CG. et les autres vaccins déjà obligatoires font déjà la fortune des mêmes augmentée par leurs conséquences. A qui profite le crime ? Et vous trouvez le(s) coupable(s) !